

« Anne-Catherine Loisier - Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne "L'Etat doit respecter les acteurs économiques locaux ." »

11/12/2014

Anne-Catherine Loisier, sénateur UDI-UC de la Côte d'Or, a interpellé la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, lors des questions d'actualité au gouvernement, sur son intention de modifier le projet de création du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

« Vous avez refusé de prendre en considération le projet de création de Parc national de forêt feuillue de plaine sur le territoire de Champagne et Bourgogne pourtant soutenu en 2011 par 90 % des élus locaux, sous prétexte qu'il manquait d'ambition. » indique Anne-Catherine Loisier.

« Cette décision est inexplicable : ce projet avait fait l'objet d'un consensus véritable, comme en témoigne l'accord reçu à cette époque par l'Association des Communes forestières de la Côte d'Or. Par la remise en cause des bases du projet initial, vous déclenchez la colère de la profession agricole et des forestiers privés et publics. » ajoute-t-elle.

« Cette situation est particulièrement regrettable, elle met en évidence un manque de débat démocratique et un problème de gouvernance » conclut la sénatrice de la Côte d'Or. Selon elle, le choix du ministère d'associer arbitrairement dans la zone de cœur du Parc national, des terres agricoles et des forêts communales et privées remet en cause la nature du projet. Pire, la ministre menace la survie de nombreuses exploitations agricoles en exigeant une restriction d'utilisation des engrais et intrants pourtant nécessaires.

Aussi, Anne-Catherine Loisier attend du gouvernement qu'il révisé sa position pour parvenir à une réussite complète de ce projet. « En revoyant à la baisse le périmètre de la zone d'étude et les surfaces des terres agricoles du cœur, en respectant la libre adhésion des communes forestières, en assurant l'équilibre cynégétique et enfin en adaptant avec justesse les contraintes réglementaires pour les acteurs économiques, agriculteurs et forestiers, nous parviendrons à obtenir un consensus local nécessaire à tout projet politique comme celui-ci. »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)